

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3.				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS. CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.	
Midi....	11d au-dessus	75 deg.	27 pou. 6 ign.	Ouest. Soleil.
SOLEIL.		LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
7 h.	11 h.	4 h.	Plaine lune.	17
24 n.	49 n. 12	12 n.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 3 décembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du *Censeur*, quai St-Antoine, n° 27, au 2^e, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon était calme, et tout-à-coup Lyon a été agité. L'anxiété a régné dans les esprits; ils se sont émus, divisés; des rumeurs vagues ont précédé les cérémonies qui ont eu lieu samedi dernier.

Depuis 1834 Lyon n'a donné à l'autorité aucune inquiétude sérieuse, et l'autorité s'est alarmée, les troupes ont été consignées; on aurait dit que nous allions traverser de nouveaux événements. Pourquoi ces rumeurs, ces inquiétudes, ces troupes mises sur pied? pourquoi tant de bruit? Qui donc a mis en émoi toute notre ville? des hommes irrités sans doute par la cherté du pain, par la cessation de travail? Point; c'étaient des hommes d'église.

A eux pourtant la mission de ramener la paix dans les cœurs, à eux le devoir d'apaiser les divisions; or, quand ils troublent les cités, quand ils y suscitent des émotions, que dire, que penser? Suivent-ils alors les devoirs que leur imposent les maximes de Jésus-Christ? En aucune façon. Les motifs les plus pieux ne peuvent pas même les justifier. Il nous appartient donc de blâmer les ecclésiastiques qui ont fait venir de Rome les restes de saint Exupère, pour renouveler à Lyon une cérémonie qui n'est ni dans nos mœurs, ni de notre époque.

A quoi bon des cérémonies publiques? à quoi bon ces translations retentissantes de dépouilles saintes? La religion a-t-elle donc besoin, pour se maintenir, d'agir sur les imaginations faibles par de fastueuses cérémonies? Non; la n'est ni sa force ni sa puissance. Aujourd'hui que la cathédrale possède le corps de saint Exupère, la dévotion ne sera ni plus fervente ni plus répandue, et bien des passions hostiles auront été éveillées..

Encore une fois, la religion n'est pas là; elle n'a rien à gagner à se montrer magnifique et pompeuse, à étaler son faste dans les rues. Ce que nous disons n'est pas seulement notre opinion, elle est aussi celle de personnes dont la piété ne peut être mise en doute. Le clergé de Lyon lui-même, si nous en croyons certains bruits, aurait été loin d'être unanime sur la cérémonie de samedi, et, consultés, beaucoup d'ecclésiastiques ne l'auraient pas approuvée.

M. l'archevêque hésita long-temps avant de donner son adhésion. Mais autour de lui se trouvent quelques prêtres dont le zèle est poussé jusqu'au fanatisme, et qui, les yeux fixés sur Rome, ne reçoivent que d'elle leurs inspirations; ils ont voulu agir en public, faire acte de force, montrer à tous l'influence du clergé, et la translation du corps de saint Exupère a été résolue pour leur plaisir.

Ils ont ouvertement bravé la loi et l'opinion. Il faut bien le dire, l'opinion n'était pas favorable à cette cérémonie, elle s'est manifestée assez vivement pour qu'on ne puisse conserver aucun doute à cet égard. Beaucoup la blâmaient comme inutile et intempestive; beaucoup parce qu'elle n'était en harmonie ni avec nos mœurs, ni avec l'esprit de la religion; beaucoup comme illégale et faite pour troubler la tranquillité de la ville. Comment n'aurait-on pas eu des craintes sérieuses alors qu'on savait que dans toute cette affaire se trouvait M. Forbin-Janson, qu'il était un des principaux moteurs, on peut même dire le grand-maitre des cérémonies? Pouvait-on oublier les tristes souvenirs qu'il a laissés à Nancy? Huit années se sont écoulées depuis que la volonté populaire l'en a fait sortir, et ces huit années n'ont pas éteint d'anciens ressentiments expliqués par de nombreux griefs. Que M. Forbin-Janson essaie donc de reprendre son siège, et nous verrons toutes les classes de la population le repousser de Nancy.

Feuilleton.

CONCERT DE M^{lle} ROBERT MAZEL.

Déjà tous les journaux de Paris se sont accordés à louer grandement le beau talent de M^{lle} Mazel. La brillante et nombreuse réunion qui assistait, samedi soir, au concert donné par cette jeune artiste, a pu se convaincre par elle-même combien ces éloges sont justes et mérités. Ce n'est pas toujours que la province peut accepter aussi pleinement les opinions trop souvent partiales de la presse parisienne, tant aujourd'hui la camaraderie a pris large place dans toute critique artistique et littéraire. Pour tout ce qui est pur mécanisme dans le piano, M^{lle} Mazel est maintenant arrivée à un grand degré de force; son doigté a beaucoup de vigueur et de légèreté; ses traits les plus rapides et les plus chromatiques sont d'une netteté et d'une précision infinies; on ne se joue pas avec plus d'aisance de la difficulté. — Quant à sa manière de phraser, elle est pleine de charmes, de verve et d'intelligence. On sent que M^{lle} Mazel a double cause à gagner, et celle du compositeur et celle de l'exécutant. Elle ne pouvait trouver un plus brillant interprète qu'elle-même de ses compositions; c'est faire admirablement les honneurs de chez soi.

La musique de M^{lle} Mazel renferme des mélodies aimables, coquettes, originales, et son harmonie est souvent très-habilement travaillée. — Il y a chez cette jeune pianiste un bel avenir

M. Forbin-Janson a suscité contre lui de vives répulsions, et maintenant il continue, comme par le passé, à se montrer catholique intolérant; il prend pour théâtre de ses nouvelles prouesses la seconde ville du royaume. L'autorité devait-elle le permettre? Non, mais elle a faibli devant l'anneau épiscopal. Si M. Forbin-Janson n'est plus à Nancy, M. de Quélen est à Paris, et M. de Quélen y est tout-puissant; on a donc fléchi et cédé à des exigences illégales; cette faiblesse a été l'occasion des tristes accidents qui ont signalé la translation du corps de saint Exupère de l'archevêché à St-Jean.

Du point de vue légal, à qui les attribuer? Sur qui devons-nous en faire retomber la responsabilité? Evidemment sur l'autorité civile. La procession de saint Exupère était annoncée depuis plusieurs jours, nos rues étaient placardées d'affiches-monstres qui contenaient les détails de la cérémonie, la population s'en occupait vivement; c'était un spectacle pour les uns, l'occasion d'un acte de piété pour les autres. Il y avait lieu de prévoir qu'elle attirerait une foule nombreuse, des mesures de sûreté devaient être prises. Qu'a-t-on fait? Quelques agents de police, perdus dans les masses, se sont seuls présentés sur la place St-Jean. Que pouvaient-ils pour maintenir l'ordre? Peu de chose: leur nombre était insuffisant, ils l'ont compris, et ont fait des réclamations. Le *Courrier de Lyon* nous apprend que, sur leur demande, quelques compagnies de troupes de ligne ont été dirigées vers St-Jean; elles sont arrivées après les accidents et le tumulte... après les événements; — c'est là ce qui nous donne le droit de reprocher à M. le maire son incurie, et de blâmer aussi M. le préfet.

La maire est principalement chargé de la police municipale; il a à ses ordres des agents; il doit veiller à ce que la voie publique soit sûre pour tous; il est également chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité; il devait donc intervenir pour assurer l'ordre et la libre circulation. Pour cela il fallait agir officiellement, se montrer dans l'exercice de ses fonctions, donner des ordres; il fallait que l'écharpe municipale fût ceinte pour faire respecter une cérémonie illégale, imprudente et en dehors de nos mœurs. M. le maire savait que la cérémonie était illégale; de là sans doute sa conduite équivoque; de là l'absence de toute force publique pour maintenir la tranquillité.

Voyez donc comme notre ville est pitoyablement administrée! Le maire laisse faire une cérémonie religieuse sans donner légalement son adhésion; il feint de se bander les yeux. C'est de la tolérance qu'il semble accorder. Prenez - y garde, une pareille tolérance pouvait avoir des suites désastreuses, plus désastreuses que celles que nous déplorons. En l'absence de l'autorité, que pouvait-on conclure? qu'elle voyait avec peine la translation du corps de saint Exupère. Et si, encouragés par ce fait qu'elle ne paraissait nulle part, la procession eût été arrêtée par des citoyens, s'ils se fussent interposés au moment de la marche du cortège, si, au lieu d'une panique, il y avait eu une collision, qu'eussiez-vous fait? Alors vous auriez été forcés de requérir la force armée, et comme la force armée, quand elle agit à Lyon, commence immédiatement par tirer le canon et passer les citoyens par les armes, vous eussiez livré vos concitoyens à la fureur des soldats.

Ici, nous n'exagérons pas; les faits n'ont pas eu ce caractère, nous nous en félicitons, mais ils pouvaient l'avoir. Alors, c'est sur votre tête, M. le maire, que serait retombé le sang versé, car à vous surtout appartient la police municipale, à vous surtout le droit de protéger vos concitoyens.

Ainsi, la conduite M. Martin a été imprévoyante, louche et peu digne du premier magistrat d'une grande cité; il n'a su se montrer ni ami des lois, ni maire prévoyant. Voilà ce qui arrive, quand on accepte le pouvoir sans avoir le courage de le manier, et quand on n'a pas pour appui la légalité.

musical. — Ses *Souvenirs des Pyrénées*, grandes variations pour piano seul, lui ont valu d'unanimes applaudissements.

Il nous reste maintenant à parler de la voix de M^{lle} Mazel. Bien qu'elle ne soit pas d'une grande étendue ni d'un timbre bien métallique, elle a cependant quelques notes basses qui ne manquent pas d'ampleur; mais pourquoi nous montreriez-vous sévères pour cette voix sans prétention? M^{lle} Mazel dit ses mélodies et ses ballades avec tant d'âme, de verve et d'esprit, qu'en conscience, en fait de qualité de voix, elle a droit à ce qu'il lui soit beaucoup pardonné.

Nous recommandons aux chanteurs de salon les albums de M^{lle} Mazel qui renferment les suaves compositions de *Fontaine blanche*, *le Miroitier*, *La Dorade*, *Jeanne d'Harvilliers*, etc. Il y a dans ces ballades des idées mélodiques pleines de fraîcheur et du meilleur goût.

M. Baumann nous a fait entendre son *grand concerto fantas-tique*. Cette composition offre plusieurs parties originales et d'un heureux effet. Mais le motif principal, à force de se répéter, arrive à s'ennuyer et à s'atanguir. Le morceau gagnerait sans doute beaucoup à être plus resserré. — M. Baumann a joué largement et avec une grande énergie; malheureusement cet artiste a ses défauts et ses qualités: la vigueur de son jeu dégénère parfois en dureté.

A M. Cherblanc, on pourrait reprocher le défaut contraire, et lui demander quelquefois plus d'ampleur dans sa qualité de son. Mais aussi par combien d'avantages ne se fait-il pas pardonner

Un journal de notre ville (le *Commerce*) attaque avec raison l'incurie de M. Martin, mais il loue à tort selon nous M. Rivet. — Vendredi soir, ce fonctionnaire a pris un arrêté qui interdisait à la procession le passage de certaines parties de la voie publique; mais sur quoi a-t-il fondé cet arrêté? sur la violation de la loi de germinal an x? — En aucune manière. — S'il s'était appuyé sur la loi, il l'aurait fait exécuter dans toute sa teneur, et le corps de saint Exupère n'aurait pas été processionnellement transféré de l'Archevêché à Saint-Jean; cette translation se serait faite sans bruit et incognito. Alors nous eussions applaudi, car nous aurions vu dans l'acte de M. Rivet une pensée ferme et une volonté droite. Il aurait opposé à l'autorité ecclésiastique l'autorité de la loi, et nous n'aurions pas eu à déplorer les accidents de samedi.

La loi ne s'exécute pas partiellement, elle est inflexible dans ses prescriptions; on ne capitule pas plus avec elle qu'avec la conscience. Alors quels motifs chercher à l'arrêt de M. Rivet? des motifs bien secondaires; ainsi nous sommes forcés de croire qu'il a été blessé des procédés de messieurs de l'archevêché; qu'ainsi que la rumeur publique le répète, il n'a fait quelque opposition que par cette raison que personne ne l'avait officiellement averti de la translation. Piqué de ce qu'on faisait si peu de cas de son autorisation qu'on ne croyait même pas devoir la demander, il a alors voulu contrecarrer le clergé, et lui a interdit la circulation de Bellecour du pont Tilsitt. Y a-t-il lieu d'applaudir à son arrêté?

Nous avons dit que la police municipale tombait dans les attributions du maire, mais le préfet, comme administrateur politique de ce département, est chargé de faire exécuter la loi; il a donc manqué à sa mission en autorisant la procession. M. le préfet est aussi chargé de maintenir l'ordre, et puisque le maire, dans son imprévoyance coupable, laissait une foule immense se condenser sur un point de la cité, il y avait lieu de sa part à prendre des mesures d'ordre; mais ici même, absence de toutes mesures. Pour assurer l'ordre il fallait envoyer de la troupe, c'était faire acte patent d'adhésion; ainsi, des deux côtés, on n'a su ni vouloir ni empêcher; nos deux premiers magistrats, à divers degrés sans doute, sont à nos yeux responsables des accidents déplorables de samedi.

Ce qu'ils hésitaient à faire, ils l'ont fait cependant, mais après que le danger n'existait plus; à trois heures ils ont envoyé des détachements de la ligne, et à trois heures la foule était dissipée, la procession paraissait ajournée, on croyait même qu'elle n'aurait pas lieu. On a donc cédé aux sollicitations *comminatoires* du clergé, on a courbé la tête, et nos soldats ont protégé la sortie de la procession! Le clergé vous a vaincus, messieurs de l'administration; général, préfet, maire, il vous a tous entraînés à sa remorque, il vous a attachés à la queue de la procession de saint Exupère. M. Forbin-Janson triomphe. — Dites maintenant que nous ne sommes pas en pleine restauration!

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

Il circule, au sujet du désordre survenu hier pendant la translation du corps de saint Exupère, tant de récits contradictoires et de versions différentes, qu'il importe que le public impartial sache à quoi s'en tenir.

L'arrêté du préfet qui s'opposait à ce que la procession s'écartât du trajet direct de l'archevêché à la cathédrale, a été adressé à Mgr l'archevêque vendredi avant quatre heures.

M. le maire de Lyon en a été informé en même temps, et a pris en conséquence des mesures pour que les ministres de la religion fussent entourés d'une protection convenable.

Hier matin, en effet, plusieurs commissaires de police et tous les agents dont on pouvait disposer ont été envoyés à l'archevêché, sur la place St-Jean et dans les rues environnantes.

On n'avait point requis de troupes. Une pareille démonstration aurait pu être mal interprétée et n'eût été motivée que par la crainte d'une hostilité contre laquelle les assistants auraient protesté.

Certes, si les abords de la cathédrale et de l'archevêché avaient

ce reproche! La grâce, la légèreté, le charme des détails distinguent éminemment le jeu de cet artiste. Aussi, est-ce toujours avec le plus grand succès que M. Cherblanc se fait entendre dans les concerts. Il a fort bien joué le beau septuor de Meyzeider.

Si Napoléon eût pris en considération la demande de M. Moker père, qui voulait qu'il n'y eût qu'une flûte par département, Napoléon aurait, sans nul doute, choisi M. Donjon pour première et unique flûte du département du Rhône, si toutefois il ne l'eût réservé pour sa musique particulière.

Deux amateurs, MM. B... et P..., ont chanté le grand duo des *Puritains* de manière à mériter des applaudissements. Nous leur conseillons, dans l'intérêt de nos plaisirs, de se faire entendre quelquefois dans les concerts; ce serait faire diversion aux voix fausses et usées de quelques-uns de nos artistes.

— Le deuxième concert donné vendredi, au Grand-Théâtre, par M. Max Bohrer, avait attiré la foule. Cet artiste a pleinement justifié sa grande réputation par la manière entraînante avec laquelle il a joué ses grandes variations sur des motifs de la *Fiancée*.

Un concert donné au Grand-Théâtre par M. Bohrer et M^{lle} Mazel serait une belle solennité musicale.

M^{me} Gordon, dont la belle voix de contralto a été dernièrement applaudie dans plusieurs concerts à Paris doit donner incessamment un concert où se feront entendre nos principaux artistes.

été gardés par des piquets et des patrouilles, le blâme n'aurait pas manqué de s'exercer contre une pareille méfiance.

Cependant vers neuf heures la foule était si pressée, si compacte, que le commissaire de police attaché à la préfecture, et de service à l'archevêché, fit connaître au préfet que des accidents étaient à craindre et que des forces militaires étaient indispensables pour les prévenir.

Le commandant de la place a été immédiatement averti, et quatre compagnies prises dans les casernes voisines se sont mises en marche.

Mais sans attendre qu'elles fussent rendues sur les lieux, la procession a tenté de pénétrer jusqu'à la cathédrale.

Au moment où une grande partie des ecclésiastiques qui marchaient processionnellement étaient déjà sortis de l'Archevêché, et lorsque la chasse du saint n'était séparée de la grille que de quelques pas, la curiosité et l'empressement des spectateurs ont amené un tumulte, des cris, puis bientôt une terreur presque électrique, qui a gagné les prêtres et la foule elle-même.

La panique est devenue irrésistible, et chacun s'est précipité, sans apprécier le danger, sans s'en rendre compte. Les accidents ont été graves, nombreux; mais aucun fait n'avait provoqué cette terreur soudaine et rapide. Il n'est pas vrai qu'aucune insulte ait été proférée, qu'aucune violence ait été commise à dessein. Il ne faut chercher l'explication de ce désordre déplorable que dans la rapidité avec laquelle la foule s'impressionne, s'ébranle et devient bientôt sourde à toute prudence et à toute réflexion.

Le calme qui s'est rétabli n'a plus été troublé.

A trois heures la procession a suivi paisiblement le trajet qu'elle n'avait pu parcourir le matin. Mgr l'archevêque avait écrit au préfet pour réclamer la protection des troupes, et l'autorité militaire s'était empressée de prendre toutes les mesures pour qu'aucun accident ne fût possible.

On lit dans le *Journal du Commerce* de Lyon :

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu nos murs couverts depuis deux jours par une affiche-monstre, portant en tête : *Programme des fêtes à l'occasion de la translation de saint Exupère*, publié par ordre de Mgr l'archevêque d'Amasie. On ne peut que rire en lisant ce factum, rédigé en style de sacristie le plus grossier, ces complaisants détails sur les six suisses en habit rouge, sur la place qu'occuperont le bâtonnier et les bedeaux, sur ces enfants portant des palmes autour de la chasse du saint, auquel on a fait une tête et des mains en cire. A quoi bon initier le public à tous les détails de la liturgie, sans lui faire grâce d'une hymne ou d'une antienne?

Si ces cérémonies ne dépassaient pas le palais de l'archevêque ou le portique de la cathédrale, nous n'aurions rien à dire. Il y aurait bien toujours quelque chose de ridicule à placarder les murs de leur annonce pompeuse; mais de quel droit l'archevêque viendrait-il s'emparer de la voie publique, seulement pour se donner en spectacle? Pourquoi dans quelques jours ne ferait-il pas promener également saint Jubin ou sainte Philomène? Toutes les congrégations, si nombreuses à Lyon, n'ont-elles pas le droit de demander chacune un saint, et de lui procurer à son tour les honneurs de l'exhibition publique?

L'autorité municipale avait-elle autorisé officiellement ou tacitement ces démonstrations religieuses faites hors des édifices consacrés au culte? nous l'ignorons. Ce serait au reste une conséquence de son laisser-aller avec messieurs du clergé, qui ne répondent aux prévenances que par l'envahissement et des exigences nouvelles, et puisque l'autorité municipale croit avoir besoin de son influence, elle peut bien faire quelques concessions aux caprices sacerdotaux. Si donc l'autorité municipale consultée vous a laissé faire, elle a eu tort; si vous ne l'avez pas consulté, vous êtes coupables. Heureusement, M. le préfet a eu plus d'esprit que M. le maire, et il a formulé vendredi matin un arrêté qui interdisait à saint Exupère et à son pompeux cortège l'entrée du pont Tilsitt et de la place Bellecour où ils devaient parader.

C'est un affligeant spectacle, dans l'intérêt de la religion même, que tout ce que nous voyons aujourd'hui, messieurs du clergé; car, au milieu de certaines cérémonies religieuses, l'on voit surgir la vanité et l'intérêt. Mais, prenez-y garde, l'emploi de ces petits moyens pourait bien nuire à votre influence; tous les jours la forme emporte le fond. Jusqu'où donc voulez-vous nous faire rétrograder? Auriez-vous conçu la folle pensée de nous amener peu à peu jusqu'aux momeries religieuses des Espagnols? On voit bien que le siège du cardinal Fesch est occupé momentanément par un étranger, l'un des neuf barons de la Catalogne.

Les assises du quatrième trimestre de 1838 ont commencé aujourd'hui. Voici les affaires qui y seront appelées :

Lundi 3 décembre. — Jean-Marie Mazard : trois vols commis la nuit dans des lieux habités, à l'aide d'escalade, d'effraction et de fausses clés. — Défenseur, M. Dalin.

Mardi 4. — Claude Vachon : vol domestique, commis à l'aide d'effraction intérieure. — Défenseur, M. Chaurand.

Louis Gilles : coups et blessures volontaires sur ses père et mère légitimes. — Défenseur, M. Eugène Rieussec.

Mercredi 5. — Antoine-André Grimaldi; Marie-Rose Dubois, femme Grimaldi; Marguerite Blaise : vol commis dans une maison habitée par deux personnes, et avec fausses clés et complicité. — Défenseurs, MM. Monillard, Estoret, Charbonnier.

Jeudi 6. — Etienne Vesal : coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Défenseur, M. Abel.

Jacques Couchard : trois vols commis la nuit dans des maisons habitées, à l'aide d'escalade et d'effraction. — Défenseur, M. Delachaise-Ducros.

Vendredi 7, et samedi 8. — Jean Ternin-Rozat; Claudine Pierrot, femme Danve; Colette Blanc; Blaise Montel; Jeanne-Marie Pierrot, femme Montel; Charles-Aimé Jacot; Jean-Gilbert Geoffray : douze vols commis la nuit dans des lieux habités, à l'aide d'escalade, d'effraction et de fausses clés, et complicité. — Défenseurs, MM. Mandrière, Chanay, Tisseur, Jules Côte, Hodieu, Dubié. (La suite au prochain numéro.)

Ce n'est pas le *Mercurie ségusien* qui a annoncé qu'un avocat célèbre de Paris était venu à St-Etienne pour y faire signer la pétition de la garde nationale de Paris, c'est le *Journal de St-Etienne*. Le gérant du *Mercurie* nous demande cette rectification, nous la faisons volontiers; nos observations sur les diverses nouvelles controuvées dont il s'est rendu l'organe n'en subsistent pas moins.

La commission exécutive de la société des Amis des Arts, se trouvant dans l'impossibilité de préparer son exposition annuelle, par suite du retard de MM. les artistes dans l'envoi de leurs ouvrages, prévient les personnes qui ont l'intention d'exposer, qu'elle proroge jusqu'au 5 décembre le délai de rigueur antérieurement fixé au 1er, pour la réception des tableaux. Le 6 décembre tout envoi sera impitoyablement refusé.

On donnera vendredi prochain, au Gymnase, au bénéfice de

M. Auguste, *l'Obstiné*, vaudeville en un acte, du théâtre du Gymnase; *le Grand-Papa Guérin*, comédie en deux actes, mêlée de chants, du même théâtre; *le Général et le Jésuite*, drame en cinq actes.

Espérons que dans cette soirée le public et le bénéficiaire seront satisfaits.

Paris, 1^{er} décembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* publie une ordonnance relative à la convention postale conclue entre la France et la Sardaigne.

— M. le duc de Choiseul, gouverneur du Louvre, est mort ce matin, à 7 heures 1/2. Il avait reçu ce matin l'extrême-onction du curé de St-Germain-l'Auxerrois.

— M. le général Pajol, commandant la 1^{re} division militaire, a écrit au commandant de la place de Vincennes pour l'inviter à former un bataillon des compagnies de tirailleurs d'Afrique. Ce bataillon partira le 15 de ce mois pour Alger.

— Le *Moniteur* publiait, il y a quelque temps, dans sa partie officielle, une ordonnance royale portant autorisation à un sieur *Macaire* de changer son nom en celui de X... La précaution était bonne, et une juste susceptibilité devait excuser ce changement de nom. Mais à toute médaille on voit un revers, et voilà qu'hier M. Macaire, devenu M. X..., a été arrêté, en vertu d'un mandat de M. Fournérat, sous prévention d'escroquerie.

— MM. Thiers et Odilon Barrot ont été reçus ces jours-ci au château.

— Un journal prétend aujourd'hui qu'il est question de nommer M. le général Bernard à la place de M. Lobau. On a nommé jusqu'à présent bien des candidats, mais il n'en est pas qui ait moins de chances que le ministre actuel de la guerre.

— M. de Candia a enfin fait hier son apparition à l'Opéra dans *Robert-le-Diable*. Il a obtenu le plus brillant succès, et pendant le temps de ses débuts, M. Duprez est allé donner quelques représentations au Havre. On assure du reste que la meilleure harmonie existe entre MM. Duprez et de Candia.

— Nous recevons par le *Lisbonnais*, arrivé hier au Havre, les nouvelles suivantes datées de Rio-Janciro du 1^{er} octobre 1838 :

« Les journaux que nous avons reçus hier de Buenos-Ayres (voie de Montevideo, par la corvette anglaise *l'Electra*) nous donnent une nouvelle importante qui a produit ici la plus grande sensation.

» Le 29 juillet une révolution a éclaté à Lima contre le général Santa-Cruz. A la tête de ce mouvement se trouve le général Orbegoso qui, il y a peu de temps, aida Santa-Cruz à démembrer le Pérou. Le général Nieto, qui commande une division de 1,500 hommes, s'unit au général Orbegoso. L'indépendance du Pérou, la dissolution de la confédération dite Pérou-Boliviana, et l'abolition du protectorat de Santa-Cruz furent solennellement proclamées.

» Le président Orbegoso exigea aussitôt la soumission des généraux Miller et Moran qui se trouvaient à Calhao avec 1,800 hommes. On ignorait encore le parti que prendraient ces deux généraux. Miller s'était renfermé dans la citadelle avec 600 hommes, et Moran, avec 1,200 hommes, s'était retiré à Cochillos.

» L'expédition du Chili était attendue à Calhao vers le 6 août.

» Santa-Cruz était à Bolivia, cherchant à se procurer de l'argent.

» Rien de nouveau de Montevideo ni du blocus de Buenos-Ayres.

— MM. les députés de l'Aisne et un grand nombre de ceux appartenant aux départements de la Seine, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de la Moselle viennent de signer et d'adresser au gouvernement une réclamation tendant à ce que l'on présente aux chambres la loi spéciale promise depuis cinq années et tendant à obtenir un canal de jonction de l'Aisne à la Seine par l'Ourq et les canaux de Paris.

Les avantages de cette loi seraient 1^o d'ouvrir une ligne directe de Rotterdam à Paris par l'Aisne et la Meuse; 2^o de faciliter les approvisionnements de la capitale; 3^o d'assurer un avantage immense sous les rapports stratégiques; 4^o de compléter la navigation du Nord par les canaux.

— On ne croyait pas encore le 29 novembre, à Metz, aux menaces de dissolution de la garde nationale. On ne pouvait pas croire que le pouvoir épouserait ainsi la cause de M. Bompard. Mais il paraît que les démêlés entre le maire et le colonel de la garde nationale n'ont été que les prétextes de cette mesure. Deux mots suffiront pour faire connaître les véritables motifs de dissolution. La garde nationale de Metz se compose de 2,400 hommes, et la pétition sur la réforme électorale a été signée par 1,454 gardes nationaux.

Voici, d'après un journal, la manière dont le maréchal Lobau avait été nommé au commandement-général de la garde nationale de la Seine.

En 1831, quand le général Lafayette donna sa démission, le gouvernement se trouva dans un grand embarras. On voyait bien avec une joie secrète le vétéran de la liberté résigner les fonctions qui lui donnaient une si grande influence; mais on ne savait à qui confier un commandement d'une si haute importance dans des circonstances difficiles. La garde nationale respectait le général, et il avait puissamment contribué à maintenir l'ordre dans le procès des ministres, et protégé le trône nouveau de son immense popularité. On conseilla au roi de remplacer Lafayette par le général Lobau, militaire brave, énergique, et qui avait fait ses preuves. Le roi chargea M. de Montalivet d'aller s'assurer des dispositions du comte Lobau.

Il était deux heures après minuit, M. de Montalivet se rend chez le général dans une des voitures du roi. Il a beaucoup de peine à pénétrer chez le général; au nom du roi, cependant, les portiers s'ouvrent. Le général dormait d'un profond sommeil sur un lit de camp. On le réveille; M. de Montalivet lui fait part de la mission dont il est chargé. Le général se recueille

dans l'attitude d'un homme qui hésite et qui semble plus disposé à se rendormir qu'à méditer sur une proposition de la plus haute gravité. « Eh bien! général? dit M. de Montalivet. — Bah! nous en causerons demain. » Le général ne se doutait pas alors que le commandement qu'on lui offrait lui vaudrait le bâton de maréchal et la faveur dont il a joui jusqu'à sa mort.

M. de Montalivet lui ayant fait observer que le roi attendait sa réponse, et qu'il fallait qu'il se décidât sur-le-champ, parce qu'il fallait que sa nomination fût communiquée au *Moniteur* qui allait mettre sous presse, M. Lobau dit machinalement: « Eh bien! tenez... j'accepte. » M. de Montalivet croit que le général va ajouter quelques mots à la suite de son acceptation, il attend... il ne tarda pas à s'apercevoir que le général s'était rendormi.

Le matin, le *Moniteur* annonça que M. Lobau venait d'être nommé commandant-général des gardes nationales de la Seine.

NÉCROLOGIE.

Vineuil, près Chantilly, 27 novembre 1838.

Ce matin ont eu lieu les funérailles du lieutenant-colonel polonais Stanislas Jarski. Cet officier avait fait au service de France, depuis 1796, une partie des campagnes de la révolution, presque toutes celles de l'Empire et la dernière en Pologne; il était couvert de blessures. Son caractère élevé, son instruction variée et solide, une héroïque constance, les mœurs les plus douces, l'avaient rendu cher à ses compatriotes et aux habitants de Vineuil. Il est mort le 26, après de longues et vives souffrances, et dans un état voisin de la détresse.

Le général Casimir Malachoski, ancien compagnon d'armes de Kosciusko, colonel commandant une brigade à l'expédition de Saint-Domingue, général en chef par intérim de l'armée polonaise en 1831, et résidant à Chantilly, a accompagné le convoi funèbre, entouré de dix-sept officiers polonais et suivi de tous les notables de Vineuil, à l'église paroissiale de Saint-Firmin.

Après le service, le vénérable généralissime a prononcé en français et d'une voix altérée, sur la tombe du guerrier son ami, un discours empreint d'une profonde mélancolie, d'une noble simplicité et de ce patriotisme brûlant qui caractérise sa généreuse nation; un officier supérieur a fait ensuite, dans l'idiome national, une énergique allocution à ses frères d'armes, et enfin le chevalier Derville-Malécharde, ancien préfet de l'Empire, retiré à Vineuil, s'est exprimé en ces termes :

« Il appartenait aux nobles enfants de la Pologne de rendre, par l'organe de leur respectable chef, un digne et solennel hommage à celui dont nous déplorons aussi la perte; mais il peut nous être permis d'offrir au nom des habitants de Vineuil, citoyens, magistrats, gardes nationaux, officiers français en retraite, le tribut de nos regrets à l'homme de bien dont nous admirons les talents et les vertus. Nobles Polonais! la même étoile brille sur nos poitrines, les mêmes souvenirs et les mêmes sympathies nous unissent: nous sommes les frères des Français du Nord. Et toi, Stanislas Jarski! repose en paix; tes souffrances et tes malheurs ont trouvé leur terme: comme le plus grand des héros, comme presque tous les hommes illustres, tu mourus dans l'exil et la proscription. Naguère tu invoquais la mort pour que la vertueuse compagne pût enfin revoir sa famille et la patrie. Plus heureux aujourd'hui, tu as pris place à côté des Kosciusko, des Poniatowski et des Dombruski, dans cette troupe d'élite de guerriers magnanimes qui, peu de jours avant sa mort, notre glorieux empereur, qui toujours eut foi dans la divine Providence, convoquait au céleste séjour pour y parler encore de gloire, de patrie, de France et de Pologne... Pour vous, nobles infortunés, qui pleurez sur la tombe d'un généreux compatriote, il est une consolation qu'aucun pouvoir sur la terre, qu'aucune vengeance moscovite, quelque implacable qu'elle puisse être, ne saurait vous enlever: c'est l'espérance qui nous aide à supporter toutes les misères, l'espérance qui, contre toutes les apparences, peut se réaliser au moment le plus imprévu. »

Tribunaux.

DUEL SANS TÉMOINS A ANGERS. — Le 4 novembre au soir, Langlois, ancien militaire, rencontra Blanche, jeune homme de vingt-huit ans, fils aîné d'une nombreuse famille, propriétaire, d'un caractère doux et paisible, et n'ayant d'autre défaut que de vivre sans état, sans occupation, dans le bourg de Noyen. Langlois invita Blanche à aller à l'auberge jouer avec lui des marrons et une bouteille de vin.

Blanche accepta. Langlois perdit et en témoigna vivement sa mauvaise humeur : « Tu es un cornichon, dit-il à Blanche.

— Allons, laisse-moi, répondit celui-ci : je ne souffrirais pas tes injures.

— Oh ! reprit Langlois, je sais bien que je ne serais pas de force à me battre avec toi à coups de poing... Je ne t'offrirai pas de te mesurer avec moi au sabre, cette arme m'est trop familière, mais je te défie au fusil ou au pistolet.

— Je ne répondrai à ton défi que si tu m'y forces... mais continuons la partie, peut-être gagneras-tu, et cela te rendra de bonne humeur.

— C'est bien, dit Langlois en se remettant au jeu. » Langlois continua à perdre, et l'aubergiste les invita à se retirer, parce qu'il était environ minuit.

— Langlois paya et dit à Blanche : « Nous avons maintenant notre autre partie...

— Laquelle ? répondit Blanche.

— Tu m'as dit que tu ne me craignais pas au fusil ou au pistolet.

— Que le diable t'emporte !

— Oh ! il nous faut terminer cela de suite. Allons chez Chevalier emprunter ses pistolets. »

Les deux adversaires quittèrent l'aubergiste, qui ne s'inquiéta pas autrement d'une provocation qu'il ne pouvait croire sérieuse, quelque querelleuse que fût l'humeur de Langlois.

Les deux adversaires allèrent frapper à la porte de Chevalier, leur ami commun, le réveillèrent et lui demandèrent ses pistolets. Chevalier les leur ayant déjà prêtés peu auparavant pour une fête de famille, les leur livra sans difficulté.

Ils demandèrent de la poudre et des balles : « Je n'en ai pas, » répondit Chevalier.

Cet homme n'entendit aucune querelle; et voyant, au contraire, Langlois et Blanche en parfaite intelligence, ne se douta pas qu'il s'agissait d'un duel. « N'allez pas, toutefois, faire quelque bêtise », leur dit-il d'instinct, lorsqu'ils s'éloignèrent.

Les deux adversaires se présentèrent, toujours aussi tranquille, chez le nommé Lefol, serrurier-armurier au bourg de Noyen, et lui empruntèrent poudre, balles et capsules.

Peu après, Blanche, désespéré, accourait prévenir les autorités de Noyen qu'il venait de donner la mort à Langlois.

Langlois voulait se battre à dix pas, dit l'accusé; mais j'ai exigé une distance de vingt-cinq pas... Il a fini par y consentir, et j'ai jeté une pièce d'un sou en l'air pour que le sort décidât qui de nous tirerait le premier. J'ai dit face, et Langlois, après avoir vérifié le côté sur lequel la pièce était tombée, m'a dit lui-même que c'était à moi de tirer le premier.

Nous nous sommes placés à vingt-cinq pas, et, la lune étant

en partie couverte en ce moment par des nuages, j'ai tiré presque entièrement au hasard.

Je n'ai entendu aucun cri, aucune plainte, pas même la chute de Langlois.

« C'est à toi de tirer, » ai-je dit.

Étonné de ne recevoir aucune réponse, je me suis approché et j'ai vu le malheureux Langlois à terre. Ma balle l'avait atteint mortellement au front.

La gendarmerie et les autorités se transportèrent sur les lieux et trouvèrent en effet le cadavre de Langlois, son pistolet chargé à la main, et à ses côtés le pistolet déchargé, que Blanche avait sans doute, comme il le dit, laissé tomber dans sa consternation.

On constata que la position du cadavre prouvait que Langlois était, au moment de sa chute, dans l'attitude d'un homme prêt à subir le feu de son adversaire, et que la bourse du pistolet était non loin de l'endroit d'où Blanche disait avoir tiré.

La cour royale d'Angers, par son arrêt du 22 novembre, a renvoyé le nommé Blanche devant la cour d'assises de la Sarthe, où il sera défendu par Me Freston. (Le Droit.)

JURIDICTION MILITAIRE.

Ier CONSEIL DE GUERRE PERMANENT, SÉANT A ALGER.

(Présidence de M. Rambaud, colonel du 48^e de ligne.)

Séance du 6 novembre 1838.

Abd-el-Kader devant le conseil de guerre. — Coup de pistolet tiré sur une sentinelle avancée.

L'Arabe Abd-el-Kader, homonyme du célèbre émigré, et soldat à son service, se promenait aux environs du camp de Blida, contemplant sans doute d'un œil jaloux nos belles fortifications. Il allait et venait à distance de vingt-cinq pas environ d'une de nos sentinelles avancées, lorsqu'un coup d'arme à feu, dirigé de l'endroit où il se trouvait, fixa les regards du poste voisin, et notamment ceux de la sentinelle, sur la tête de laquelle la balle avait passé.

Le lieutenant chef du poste, suivi de quelques soldats, se dirigea aussitôt vers cet endroit; Abd-el-Kader fut trouvé caché dans des broussailles. Il contrefaisait l'état de somnolence d'un homme ivre; on l'examina soigneusement, et on trouva sous son burnous un pistolet duquel s'échappait encore de la fumée. Abd-el-Kader d'ailleurs n'avait pas eu le temps de remettre le chien au repos, et tout annonçait que cette arme venait de servir.

Interrogé sur-le-champ, il oia, et prétendit que le coup avait été tiré par deux autres Arabes qui venaient de passer près de lui. Ceux-ci furent arrêtés; mais ils n'étaient porteurs d'aucune arme.

En conséquence, Abd-el-Kader a été traduit devant le conseil de guerre (le fait ayant eu lieu au-delà des avant-postes) comme s'étant rendu coupable de tentative d'assassinat sur la personne du factionnaire.

Après la lecture des pièces de la procédure, on entend les témoins.

Le factionnaire, Basque d'origine, jeune et vigoureux comme le sont en général ses compatriotes, excite de temps à autre, par la vivacité de son débit, l'hilarité de l'auditoire et même celle du conseil; il s'explique assez facilement, et accompagne sa déposition de quelques termes énergiques. Il a entendu siffler la balle sur sa tête, et le coup était bien dirigé sur lui.

Abd-el-Kader se renferme dans un système complet de dénégation.

M. Pantin-Saint-Ange, rapporteur, rappelle dans son réquisitoire la perte de l'infortuné Garaudan, officier du 24^e de ligne, qui fut atteint par un coup d'arme à feu aux mêmes avant-postes. Il conclut contre l'accusé à la peine de mort.

Me Labarrère, substituant un de MM. les défenseurs, nommé d'office, a présentée la défense, et s'est efforcé de démontrer que les circonstances de la tentative du crime n'étaient pas établies, que dans tous les cas la préméditation et le guet-apens n'existaient pas.

Déclaré coupable à l'unanimité de la tentative d'assassinat, Abd-el-Kader a été condamné à la peine de mort.

Il s'est pourvu en révision.

Chronique judiciaire.

« Dorémifasol, mon bon ami, dit, un des jours du mois dernier, le nommé Fagot, guerrier en la dièse, petite flûte dans un régiment, à son ami Patasson, te sentirais-tu en velléité d'aspirer aux hauteurs de la Courtille, pour expérimenter de concert si le vin à huit est toujours favorable à l'embouchure et si les princesses qui y font le charme de la société sont, comme d'habitude, aptes aux développements de la cachucha? » Patasson, qui prend vingt ans à la Noël prochaine, et qui souffle militairement, depuis bientôt un lustre, dans une clarinette, pour la plus grande gloire de la patrie, répond d'un air facile: « Adopté à l'unanimité! La mélodie guerrière donne aujourd'hui pleine relâche, les Musards en shakos empomponnés peuvent se divertir pour leur compte aux accents mélodieux des guimbarde de la banlieue. Adopté à l'unanimité! »

Voilà donc les deux amis qui, en termes militaires, se montent un suif perfectionné, cirent leurs guêtres, prennent le frac grande tenue, le col de crinoline, et se dirigent d'amitié vers le salon de trois cents couverts de la Belle Moissonneuse. Le guerrier musicien est essentiellement triomphateur, et après trois contredanses Fagot et Patasson avaient triomphé de deux éminentes bordeuses de souliers, qui en avaient de très-petits et infiniment de liant dans la conversation. La connaissance rapidement faite s'était consolidée dans le restant de la soirée par un morceau de veau aux carottes, arrosé du tord-boyau de la barrière. Au moment du départ, Patasson et Fagot offrirent, selon l'usage, leurs bras pour reconduire leurs danseuses. Tout jusque-là était couleur de rose.

Mais, arrivés à la hauteur de la rue Geoffroy-l'Angevin, les choses changèrent de face. Les deux amis voulurent continuer leur galante conduite jusqu'au sixième étage où les deux nymphes ont élu domicile. Celles-ci se montrèrent récalcitrantes. Jetèrent un cri de hola! et de larges épaules qui se dirent frères et cousins des particulières se présentèrent aux avant-postes pour protéger des vertus qui avaient bien voulu danser, mais qui craignaient apparemment de s'exposer à faire un faux pas. Une rixe s'ensuivit, et pour résultat elle amène aujourd'hui Patasson et Fagot devant la sixième chambre.

Les témoins entendus se plaignent d'avoir été rudement frottés dans la rencontre. Patasson, qui se présente seul, prend la parole pour son propre compte et celui de son ami:

« Le civil est dans l'erreur, s'écrie-t-il, s'il présuppose pouvoir indistinctement molester le militaire. Ils sont faits pour s'entendre l'un et l'autre, et pour se protéger mutuellement. Mais si le civil abuse du nombre et veut précipiter le militaire, celui-ci se doit à lui-même d'opposer la légitime défense des armes égales qui lui appartiennent. On dit que j'ai été le plus fort; je m'en défends mon corps et mon sang... Si nous avons été moi et mon ami les plus forts, c'est pour porter les coups. Et voilà l'affaire! »

M. le président: Vous avez eu le plus grand tort en voulant vous introduire de force dans une maison dont on vous refusait l'entrée.

Patasson: J'adhère; mais je dois exposer que moi et mon ami nous nous croyions suffisamment autorisés par les personnes. C'est ce qui peut arriver à tout le monde; prenons notre cœur par autrui, et que tout soit dit.

Le tribunal condamne Patasson à huit jours de prison, et Fagot à 16 francs d'amende.

Patasson, se retirant: Le tout payable sur les brouillards de l'Isère, où je me dirige inopinément.

Faits Divers.

LE THÉÂTRE A CONSTANTINOPLE. — Une lettre de Constantinople du 6 de ce mois signale l'arrivée d'un vaudevilliste qui a beaucoup travaillé pour le Gymnase, et qui se propose de fonder un théâtre dans cette capitale.

« La crainte de rencontrer des difficultés de la part de l'administration locale l'a seul empêché de se faire accompagner de sa troupe, dit cette lettre. Rassuré sur ce point, on dit qu'il va la faire venir. Nous ne doutons pas de son plein succès. Les résultats obtenus depuis quelque temps par des entreprises analogues autorisent complètement cette espérance. »

En attendant, les représentations du cirque de MM. Soullier et de Bach sont suivies avec un véritable enthousiasme, et voici ce que l'on nous apprend de la dernière représentation:

« Le spectacle fut terminé par les Adieux de Napoléon au maréchal Duroc, duc de Frioul, mortellement blessé à la bataille de Wurschen, en 1813. Cette scène militaire produisit un effet électrique. M. Louis Soullier représentait Duroc, M. Castellani Napoléon. Tous deux furent admirables de vérité et d'expression; le dernier rendit l'illusion complète: costume, port, gestes, taille, tout était du grand homme. L'émotion était générale. Des militaires qui avaient assisté à la bataille de Wurschen versaient des larmes d'attendrissement en présence de cette reproduction fidèle du génie, de la gloire et du malheur.

« Ajoutons que le spectacle s'étant prolongé au delà de l'heure ordinaire, on dut allumer des torches. Cette circonstance fut singulièrement favorable aux effets de la scène; elle mit plus vivement en relief la richesse des costumes, la beauté des coursiers, le talent des acteurs. Cette représentation a été vraiment prestigieuse, et nous sommes convaincus que nos populations en garderont long-temps le souvenir comme modèle et comme regret. »

ASSASSINAT PAR AMOUR. — Alexandre Deugnet, âgé de vingt-quatre ans, né à Saint-Omer, et voyageur d'une forte maison de quincaillerie tenue par son frère dans cette ville, s'était épris d'un violent amour pour Victoire Lécluse. Il l'avait demandée en mariage, avait obtenu son aveu, ainsi que le consentement de ses parents, et, les bans publiés, le jour avait été choisi pour la cérémonie nuptiale; le mariage devait se conclure le jeudi prochain.

Il y a quelques jours, Victoire Lécluse se trouva indisposée et forcée de garder la chambre d'après l'ordonnance de son médecin. Alexandre Deugnet se montra plein d'empressement auprès d'elle, la veilla et lui prodigua les soins les plus tendres. Samedi au soir, quelques-uns de ses amis étant venus le visiter, ainsi que sa prétendue, on passa près du lit de celle-ci une partie de la soirée; puis, l'heure avançant, on sortit et on se rendit dans un café du voisinage pour prendre quelques rafraîchissements.

La malade cependant ne pouvait demeurer seule, et, tandis qu'Alexandre Deugnet reconduisait ses amis, un d'eux demeura près d'elle pour la veiller, en attendant son retour.

Il paraîtrait qu'au café Alexandre Deugnet aurait été l'objet des plaisanteries de ses camarades qui lui auraient persuadé qu'il était le jouet de sa prétendue, et que le mariage projeté entre eux était une mystification où lui seul était pris pour dupe. Soit qu'il eût accordé créance à ces propos, soit que d'autres idées germassent dans sa tête, assez faible, s'il faut en croire ceux qui le connaissent et l'ont élevé, Alexandre Deugnet ne retourna pas le soir près de Victoire Lécluse. Il passa la nuit dans une agitation fébrile, et, le jour venu, il se mit en marche pour se rendre rue de Grenelle, et il s'arma de deux pistolets chargés.

Quelle fut l'explication qui eut lieu entre eux, c'est ce que personne ne saurait dire; mais toujours est-il qu'elle fut rapide, car cinq minutes à peine s'étaient écoulées depuis sa venue, qu'une double détonation jeta l'épouvante dans la maison.

Au bruit, on se précipita vers le logement de la malheureuse fille, et un horrible spectacle s'offrit alors aux regards... Victoire Lécluse était renversée sans mouvement sur le plancher; une balle, pénétrant par l'œil gauche, lui avait traversé la tête; le second coup lui avait fracturé la mâchoire, et le sang s'épanchait à flots des deux larges blessures qu'elle avait reçues.

Près d'elle, Alexandre Deugnet occupé à recharger froidement un de ses pistolets.

Arrêté aussitôt, Alexandre Deugnet n'a manifesté aucune émotion; il n'éprouve, dit-il, qu'un regret, celui de n'avoir pas attenté à ses jours.

« J'aimais passionnément ma prétendue, dit-il lorsqu'on l'interroge, et quand je m'attache c'est sérieusement. Aussitôt que j'ai su qu'elle me jouait, j'ai résolu de la tuer et de me détruire ensuite moi-même; c'est pour cela que j'ai pris sur moi deux pistolets. Je lui ai fait de justes reproches, et elle en a ri; alors je l'ai ajustée, et j'ai lâché mon premier coup. Elle n'est pas tombée. J'ai craint de l'avoir manquée, et j'ai fait feu de mon second coup. Je rechargais mon arme pour me brûler la cervelle lorsqu'on est venu me saisir et m'arrêter. C'est là mon seul regret. Je ne plains en tout ceci que mon pauvre frère, si bon, si bienveillant. Quant à moi, je ne pouvais pas être heureux sans l'affection de Victoire, et puisqu'elle me trahissait, il ne me restait plus qu'à mourir. »

Alexandre Deugnet est un homme de petite taille, âgé de 24 ans; il en paraît à peine avoir 19 ou 20. Son attitude et son visage dénotent un caractère calme et réfléchi. Bien jeune encore, il avait donné de graves sujets de mécontentement à sa famille, qui lui avait fait faire un voyage commercial dans l'Amérique du Sud, pour lui donner le temps de calmer son effervescence et d'utiliser son besoin d'émotions et d'activité.

La malheureuse Victoire Lécluse, qui était d'une remarquable beauté, est morte ce matin sans exhiler une plainte et en demandant grâce pour son assassin.

— On écrit de Belfort (Haut-Rhin), le 20 novembre:

« Un empoisonnement a été commis à Wildenstein, vallée de Saint-Amarin, par une femme sur la personne de son mari. Voici quelques détails sur cet affreux événement:

« Le mariage de Gaspard M..., instituteur à Wildenstein, avec Jeanne V..., ne date que du 6 septembre dernier. Celle-ci, qui aimait un jeune Anglais, employé comme mécanicien dans les manufactures de Bitschwiller, l'avait contracté contre son gré, sur l'insistance de ses parents, et après avoir manifesté à Gaspard M..., en toute occasion et jusqu'au dernier moment, la répugnance invincible qu'elle éprouvait pour lui. Cette antipathie n'avait fait qu'augmenter par la vie commune, tellement que, dans les pre-

miers jours d'octobre, elle écrivit à des parents qu'elle a à Cernay et à Mulhouse les lettres les plus affligeantes dans lesquelles elle leur peignait son malheur et son désespoir d'être obligée de vivre avec un homme qu'elle ne pouvait aimer.

« C'est dans cet état qu'elle chargea Catherine L..., couturière à Bitschwiller, son amie intime, de lui acheter une certaine quantité d'émétique, qu'elle administra à son mari, le 31 octobre, dans une soupe à l'oignon qu'elle avait préparée pour le déjeuner; puis, lorsqu'il était déjà malade, une autre dose qu'elle devait lui administrer encore, mais qui fut heureusement interceptée.

« Gaspard M... fut, après avoir mangé cette soupe, en proie à d'affreuses douleurs qui ne l'ont pas quitté jusqu'au 5 de ce mois, époque où il est mort pendant la nuit.

« Dans la matinée de ce jour, sa femme s'était jetée dans ses bras en lui avouant toutes les circonstances de son crime et lui demandant pardon. Dès lors elle n'a point cherché à prendre la fuite et a été arrêtée avec Catherine L..., celle qui lui avait procuré l'émétique. L'instruction, suivie avec activité sur les lieux mêmes, est maintenant terminée, et la chambre du conseil du tribunal de Belfort a déjà, par ordonnance du 17 de ce mois, saisi la chambre des mises en accusation de la cour royale; de sorte qu'il est possible que cette affaire passe aux prochaines assises qui s'ouvriront le 26 de ce mois.

« Gaspard M... n'était âgé que de vingt-trois ans, Jeanne V... n'en a que dix-neuf et Catherine L... n'en a que dix-sept. On assure que l'une et l'autre sont jolies; il paraît que la dernière surtout est douée d'une physionomie qui intéresse. Nous regrettons que le secret de la procédure et la réserve que nous commande la position des deux prévenues ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur cette affaire qu'on dit l'une des plus graves, des plus dramatiques et des plus déchirantes qui puissent être portées devant une cour d'assises. »

(Le Messager.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière de la Sentinelle.)

MADRID, le 22 novembre. — Notre situation se complique: l'élémente de Séville est devenue tout-à-coup une sorte de révolution; elle avait commencé par des cris, elle a fini par des exigences sérieuses; et cette junte nombreuse, hétérogène, improvisée sur un champ de manœuvres, impuissante et mort-née, s'est réveillée d'un coup et a enfanté une junte véritable qui a une couleur politique, qui signifie un principe et qui prend des mesures énergiques. Le 16, les députés nommés par la garde nationale sur le champ de Baylen, réunis pour la deuxième fois, nommèrent à leur tour une autre junte gouvernante composée de sept personnes, en lui imposant un programme à suivre. Ce programme concis résume les vœux des libéraux: représailles et guerre aux carlistes, fermeté et pureté dans l'administration, protection au parti libéral de toutes les nuances. La junte fut installée le même jour à deux heures du matin; elle leva l'état de siège sur-le-champ, excepté pour les délits carlistes, et elle adressa des proclamations très-mesurées aux habitants de Séville. Elle adressa aussi au gouvernement une pétition pour que l'armée de réserve soit formée sans retard, tout en approuvant et en adoptant les pétitions que notre municipalité et notre députation provinciale adressèrent à S. M. au commencement de septembre dernier. Les membres de la junte sont:

Président. — Le général don Luis Fernandez de Cordoba, député aux cortès.

Vice-président. — Le général don Ramon-Maria Narvaez, député aux cortès.

Don José Gutierrez y Rodriguez, alcade ou maire constitutionnel de Séville.

Don Francisco de Paula Alvarez, député aux cortès.

Don Antonio de Ulloa, colonel de marine.

Don José-Maria Rièche, colonel à l'armée.

Don Antonio Tovar, colonel à l'armée.

Le général Cordoba, qui n'est rien moins qu'exalté, se trouvait à Séville dans ce moment. Ses amis sont furieux du rôle révolutionnaire qu'il joue; d'autres lui attribuent d'avoir fomenté cette manifestation pour réaliser, d'accord avec Narvaez, la levée de l'armée de réserve et l'émancipation de fait de toutes les Andalouses; d'autres enfin sont fermement persuadés qu'il n'a accepté la présidence que pour étouffer le mouvement. Je suis d'accord avec tous ces avis, et j'ajoute que ces rôles et bien d'autres encore peuvent être remplis à la fois par le général Cordoba.

Nous ne savons rien de Narvaez, pas même s'il a accepté la vice-présidence; car il se trouvait à Cordoue lors de sa nomination.

Tandis que cela se passait à Séville, son capitaine-général, le comte de Cléonard, qui a fixé sa résidence à Cadix, armait un bataillon factieux pour faire le service de cette place importante, et il faisait beaucoup d'arrestations parmi les libéraux. Le général Cléonard est l'enfant chéri des modérés. Et voilà tout ce qu'on sait à Madrid de ce qui s'est passé en Andalousie. Rien du ministère: nous sommes dans le même état qu'avant-hier.

MADRID, 24 novembre au soir. — La crise ministérielle en est au même point. La réunion extraordinaire des membres les plus influents des cortès, pris dans les diverses catégories, n'a produit aucun résultat. Tout le monde réclame un cabinet fort, homogène, qui ne reçoive aucune influence du dehors, et ce cabinet est impossible à trouver.

Les événements de Séville occupent ici toute l'attention: c'est une étincelle qui va embraser les Andalouses et s'étendre ensuite sur toute l'Espagne. Ce qui semble cependant singulier, c'est que les Sevillanos aient mis à la tête du mouvement le général Cordoba dont les opinions ont été jusqu'à ce jour bien autres que révolutionnaires. Qui ne se rappelle les répugnances de ce général pour la révolution de la Granja? Bien des changements ont dû s'opérer dans son esprit, ou le mouvement de Séville aurait été préparé pour le triomphe des opinions *jovellanistes*. L'avenir nous dira si nous avions raison. Quoi qu'il en soit, tous les esprits tendent vers un autre système sans pouvoir en calculer les conséquences rigoureuses.

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 29 novembre. — Consolidés, 94; rente active, 16 3/4 0/0; portug., 30 3/4; id., 3 0/0 20 1/2; 2 1/2 0/0; holland., 54 1/8.

— Le protocole reçu, il y a quelques jours, à Bruxelles, au sujet de l'affaire hollando-belge, contient, dit-on, une déclaration formelle du roi de Prusse, portant que ce souverain était bien décidé à ne permettre à aucun prix à la Belgique de garder le Luxembourg. A la réception de cette nouvelle, on assure que le roi Léopold devait partir immédiatement pour Paris, pour prier Louis-Philippe de se prononcer formellement pour ou contre cette déclaration, avant l'ouverture des chambres. (Standard.)

— Nous apprenons que, dans un conseil tenu au palais de Buckingham, il a été décidé qu'une proclamation serait publiée à l'effet de proroger le parlement du mardi 4 décembre pro-

chain au mardi 5 février, jour où commenceront les travaux.

(Idem.)

PLYMOUTH, le 27 novembre. — On annonce que lord Durham se rendra à Londres immédiatement après son débarquement. D'après les nouvelles apportées par l'Inconstant, une insurrection est considérée comme imminente au Canada, et nous apprenons, en outre, que la désertion fait des progrès inquiétants dans les rangs des troupes anglaises; des détachements entiers ont déserté.

— L'ouragan qui a éclaté la nuit dernière et ce matin sur la métropole a eu un caractère effrayant. M. Murphy l'avait annoncé dans son almanach.

— Des nouvelles particulières de Lisbonne nous apprennent que le gouvernement a fait un arrangement pour un emprunt de 800 contos avec la banque ou compagnie la Confiance; 600 contos seront payés comptant, le reste en bons du gouvernement. Le remboursement s'opérerait sur les dtmes. (Times.)

DECÈS DES 30 NOVEMBRE ET 1^{er} DÉCEMBRE.

Antoinette Chorliot, femme Vigneault, 60 ans, menuisier, rue Lainerie, 7. — François-Louis Dezaye, fils des défunts, 59 ans, rentier, montée du Chemin-Neuf, 51. — Marie Faverjon, fille des défunts, 87 ans, religieuse de St-Charles, clos des Chartreux, 20. — Françoise Dumond, femme Mestrallet, 55 ans, journalier, rue de la Sphère, 4. — Joseph-Antoine Pon', 69 ans, négociant, place d'Albay, 1. — Jean-François Vernicoffre, fils de défunt Michel, 42 ans, marchand de vin, célibataire, rue des Farges, 40. — Hugues-César Delavigne, 66 ans, réformé dell'octroi, rue de la Reine, 52. — Antoine Giraud, 88 ans, rentier, rue St-Jean, 5. Hôpitaux, 15. — Enfants au-dessous de sept ans, 0.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 16 au 30 novembre 1838.

Effectif au 16 novembre : Hommes, 90; femmes, 105 :	195
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 3; femmes, 3 :	6
Total :	
Sortis pendant la quinzaine. Hommes, 2; femmes, 1 :	3
Effectif au 1 ^{er} décembre 1838 : Hommes, 91; femmes, 105 :	196

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZIEZ.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 21 novembre : « Il y a environ quatre mois qu'une imputation de fraude sur les indigos avait provoqué des poursuites contre la maison Hébrard, F. Seully et Ce, de Bordeaux. Nous apprenons que la chambre des mises en accusation, par son arrêt du 10 octobre dernier, a reconnu l'innocence du sieur Hébrard, et l'a renvoyé de la plainte. »

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE.

La liquidation a été plus agitée aujourd'hui qu'on n'aurait eu lieu de le croire d'après les dernières bourses. Il y avait encore quelques demandes au commencement de la bourse; mais aussitôt que le prix de compensation a été fixé, le cours a fléchi rapidement.

On ne s'occupait pas du tout d'autres affaires.

Cinq pour cent	110 30	110 30	110 25	110 25
Quatre pour cent	81 55	81 55	81 55	81 55
Trois pour cent	101 90	101 90	101 85	101 85
Rentes de Naples	2725			
Actions de la banque	1252 50			

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 3 décembre 1838. — 1^o LE CÉLIBATAIRE ET L'HOMME MARIÉ, comédie. — 2^o LA PRISON D'ENIMBOURG, opéra. — Six heures.
Mercredi 5 décembre. — Troisième concert donné par M. Max Bohrer, premier violon de S. M. le roi de Wurtemberg. — A six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Lundi 3 décembre 1838. — 1^o LA MAÎTRESSE DE LANGUES, vaud. — 2^o LE CHASSEUR ÉCOSAIS, prologue. — 3^o LE SONNEUR DE ST-PAUR, drame. — Cinq heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 1^{er} DÉCEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,		1,800
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,		750
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,010	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
500	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	"	
2,560	1,000		Pont et gare de Vaise	470	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	"	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrache,	2,100	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	975	
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	"	
350	1,000		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		7,950
180	2,000	Idem.	Paq. à vapr (Lyon à Châlon),	"	
154	5,000	Idem.	Gondoles à vapr sur Saône, marc.,	"	
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	51,000	
800	4,000	Jan. et Juil.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,200	5,000	par an.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,825	
240	1,000	Juin et Déc.	Moulins à vapr de Perrache,	4,700	
	1,000	Jan. et Juil.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
1,500	800	Juin et Déc.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	"	
			Min. Grang. et Cul.,	"	

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

NOUVEAU SYSTÈME DE CHIMIE ORGANIQUE, fondé sur de nouvelles méthodes d'observations, et précédé d'un traité complet de l'art d'observer et de manipuler en gros et en petit dans le laboratoire et sur le porte-objet du microscope; par F.-V. Raspail. — 2^e édition entièrement refondue, accompagnée d'un atlas in-4^o de 20 planches de figures dessinées d'après nature, et gravées avec le plus grand soin. — 3 vol. in-8^o br. — Paris, 1838. — Prix : 30 fr.

LEÇONS DE CHIMIE ÉLÉMENTAIRE faites le dimanche à l'école municipale de Rouen; par M. J. Girardin, professeur de chimie industrielle, membre de plusieurs sociétés savantes. — 2^e édition. — 1 fort vol. in-8^o br., avec figures intercalées dans le texte. — Paris, 1838. — Prix : 10 fr. 50 cent.

FLORE FRANÇAISE destinée aux herborisations, ou description des plantes, avec l'analyse des genres et leurs tableaux, d'après le système de Linnée, ornée de planches représentant les caractères de 600 espèces critiques; par A. Mutel. — 4 vol. in-18, et 4 atlas de planches in-4^o. — Paris, 1837. — Prix : 32 fr.

ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE, ou leçons sur l'anatomie, la physiologie, la classification et les mœurs des animaux; par Milne Edwards, professeur d'histoire naturelle au collège Henri IV. — 4 volume in-8^o, avec des planches intercalées dans le texte. — Paris, 1837. — Prix : 16 fr.

ÉLÉMENTS DE PHYSIQUE, par C. C. Person, docteur ès-sciences, professeur de physique et de chimie au collège royal de Rouen; ouvrage adopté par la Faculté des sciences, et recommandé par M. Tabareau, doyen de la Faculté, professeur de physique. — 3 vol. in-8^o, avec planches. — Paris et Lyon, 1838. — Prix : 10 fr.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE, ou Étude du règne animal disposé en séries, en marchant des espèces inférieures aux supérieures; par Henri Hollard, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle et d'anatomie comparée, membre de la Société de médecine de Paris, des sociétés helvétiques et vaudoises, des sciences naturelles. La première partie est en vente. — 1 vol. in-8^o avec planches, fig. coloriées : 6 fr. — Idem fig. noires : 4 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE DES MALADIES DES FEMMES, par F. Imbert, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'école secondaire de médecine, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de la société de médecine, de la société d'agriculture de la même ville. — 2 forts vol. in-8^o br. — Paris et Lyon, 1839. Le tome 1^{er} est en vente. — Prix : 6 fr. (2048)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e JURON, LICENCIÉ EN DROIT, AVOUÉ, Rue des Célestins, 6, successeur de M^e Mouton.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi huit décembre mil huit cent trente-huit, dix heures de relevé.

D'un beau domaine, situé à Lyon, lieu dit Loyasse, composé de bâtiment d'habitation, cour, jardin, salle d'ombrage, terre et vigne, dépendant de la succession de feu sieur André Campan.

Mise à prix, 18,000 fr. M^e JURON, avoué. (1730)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX, n° 9.

VENTE AJOURNÉE,

Pour cause de travaux d'ouverture de deux rues et d'expiration de baux,

De la propriété appelée les Gourettes, située à Vaise, place

de l'Eglise et rue de Bellecour-les-Dames. Cette propriété, située dans le centre de la ville de Vaise, est composée de plusieurs maisons et de terrains propres à recevoir des constructions, tant sur la rue de Bellecour-les-Dames que sur les nouvelles rues, dont l'une sera parallèle et l'autre perpendiculaire à cette dernière.

La vente est définitivement fixée au dimanche six janvier mil huit cent trente-neuf, et jours suivants.

S'adresser dans la propriété, et en l'étude de M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9. (1731)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1^{er} étage de la maison portant le n° 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

ANNONCES DIVERSES.

(6180) A VENDRE de suite pour cause de mauvaise santé. — Un magasin de mercerie et de lingerie nouvellement agencé, et situé place Neuve-des-Carmes, 14, à Lyon. S'y adresser.

Les PALPITATIONS DE COEUR, oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générale ou partielle, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale de LABELONIE.

Pharmaciens dépositaires : à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martinet; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (727—3458)

(8063) A VENDRE. — Un fonds de confiseur, situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Charrel, rue de la Monnaie, n° 14, au 2^e.

(6178) A VENDRE pour cause de changement de commerce. — Un excellent fonds de café-cabaret, avec clientèle fixe, logement agréable et location à très-bon marché, dans un quartier dont la population augmente tous les jours. Prix très-modéré. S'y adresser, rue de la Reine, n° 49.

M. AIMÉ PARIS

OUVRIRA SON COURS DE

MUSIQUE VOCALE

MERCREDI 5 DÉCEMBRE, A HUIT HEURES ET DEMIE DU SOIR.

On souscrit, de dix heures à quatre heures, chez M. Aimé Paris, rue Lafont, n° 12, au 2^e. (8061)

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI,

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrrouements, et des maladies de poitrine. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) — Dépôts dans les pharmacies des villes suivantes : à Lyon, M. Boitel, rue Lafont, 24, et M. Deschamps, rue St-Dominique, 31; à Amplepuis, M. Arduin; à Belleville, M. Giroux; à Givors, M. Lime; à St-Symphorien, M. Briand; à Tarare, M. Michel, rue Pécherie; à Villefranche, M. Voitures. (741—3471)

(6174) ADMINISTRATION LYONNAISE

Pour la poursuite des procès, recouvrements, rentrée de créances, en France ou à l'étranger, aux risques et périls de l'administration.

AVIS.

A dater du 10 décembre prochain, les bureaux de la direction, qui sont aujourd'hui quai de Bondy, n° 164, seront transportés même quai, n° 154, au 1^{er}.

Le directeur : B. DE LUZY, avocat.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)